

CARTE PROFESSIONNELLE MODIFICATION : REPRESENTANT LEGAL- ADRESSE - FORME JURIDIQUE - DENOMINATION SOCIALE

Documents à produire dans tous les cas

- [Le formulaire de modification de carte complété et signé](#) (PEUT ÊTRE SAISI EN LIGNE)
- Copie de la carte professionnelle lorsque celle-ci a été délivrée par la préfecture
- Pour un ressortissant d'un Etat tiers, établi en France : Un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois, ou à défaut un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative de cet Etat.
- Redevance pour l'instruction du dossier et la délivrance de la carte professionnelle : 68 € à l'ordre de la CCIT DE LA MARNE (Arrêté du 10 février 2020)

Documents à produire dans le cas d'un changement d'adresse de l'établissement principal, du siège social, de la dénomination, de la forme juridique, du représentant légal :

- Un extrait du RCS mentionnant les modifications
 - Attestation de garantie financière, pour l'année en cours, délivrée par l'organisme garant (une garantie par activité)
- Ou**
- Attestation sur l'honneur du titulaire qu'il ne reçoit ni détient directement ou indirectement, à l'occasion de tout ou partie des activités pour lesquelles la carte est demandée, aucun fonds, effet ou valeur OU compléter le cadre n° 13 du formulaire CERFA
 - L'ancienne carte professionnelle au moment de la remise de la nouvelle carte

Pour une modification de représentant légal :

- Copie de la pièce d'identité en cours de validité ou extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois (copie intégrale ou extrait avec filiation) du nouveau représentant légal

NB Pour les ressortissants français ou d'un état membre de l'UE, la CCI vérifie l'absence d'incapacité ou d'interdiction d'exercer auprès du Casier Judiciaire National (bulletin N° 2) y compris pour les associés détenant plus de 25% des parts sociales

- L'aptitude professionnelle acquise en France

Les diplômes et les attestations d'expérience doivent être présentés sous forme de copie certifiée conforme par le demandeur

SOIT Diplôme : Art. 11 du décret 72-678

- SOIT délivré par l'Etat ou au nom de l'Etat, d'un niveau égal ou supérieur à trois années d'études supérieures après le baccalauréat et sanctionnant des études juridiques, économiques ou commerciales.
- SOIT diplôme ou un titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles d'un niveau équivalent (niveau II) et sanctionnant des études de même nature.
- SOIT Brevet de technicien supérieur professions immobilières.
- SOIT diplôme de l'institut d'études économiques et juridiques appliquées à la construction et à l'habitation.

SOIT Diplôme et expérience professionnelle : art. 12 du décret 72-678

- Baccalauréat ou un diplôme ou un titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles d'un niveau équivalent (niveau IV) et sanctionnant des études juridiques, économiques ou commerciales.
- **ET** Bulletins de salaires relatifs à l'exercice pendant au moins 3 ans d'un emploi subordonné se rattachant à l'activité pour laquelle la mention demandée, à temps complet ou de l'équivalent à temps partiel, ou certificats de travail.

SOIT Expérience professionnelle : art. 14 du décret 72-678**S'il s'agit d'un emploi de cadre (ou emploi public de catégorie A ou de niveau équivalent) :**

- Bulletins de salaires relatifs à l'exercice pendant au moins 4 ans d'un emploi cadre se rattachant à l'activité pour laquelle la mention est demandée, à temps complet ou de l'équivalent à temps partiel ou certificats de travail.
- **ET** Attestation de la caisse de retraite des cadres pour l'exercice de l'activité pour laquelle la mention est demandée pendant au moins 4 ans à temps complet ou de l'équivalent à temps partiel.

S'il s'agit d'un emploi salarié non cadre :

- Bulletins de salaires relatifs à l'exercice pendant au moins 10 ans d'un emploi subordonné se rattachant à l'activité pour laquelle la mention est demandée, à temps complet ou de l'équivalent à temps partiel ou certificats de travail.

Contact : sur Rendez-vous

CCIT DE LA MARNE**Isabelle BOULHAUT****SITE de CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

*(Arrondissements de Châlons-en-Champagne,
Vitry-le-François, Sainte-Ménéhould)*
42 rue Grande Etape – CS 90533
51010 Châlons-en-Champagne Cedex

SITE de REIMS

(Arrondissements de Reims et Epernay)
5 rue des Marmouzets – CS 60025
51070 Reims Cedex

immobilier@marne.cci.fr

Tél 03 26 50 62 47